



NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

A duras, le 29 mars 2022

L'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

D'autre part, la loi NOTRE du 07 août 2015 crée, en article 107, de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financière des collectivités locales.

Cette note répond donc à cette obligation pour la Communauté de communes du Pays de Duras. Elle sera disponible sur le site internet de la collectivité.

Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes de l'année 2021.

I. PRESENTATION DE LA COLLECTIVITE

Communauté de Communes du Pays de Duras

3 Impasse François Laguerre - 47120 Duras

Tél. : 05 53 83 78 65 - Fax : 05 53 83 89 24

comdecomduras@wanadoo.fr

Site : www.cc-paysdeduras.fr

Date de création : 31/12/1993

Compétences exercées ou déléguées :

Entretien de la voirie - Élimination et valorisation des déchets - Participation au SDIS - Prévention contre les risques d'incendie - Promotion du tourisme - Pôle de santé pluridisciplinaire - Aide aux communes - Aménagement de l'espace - Actions de développement économique - Actions sociales - GEMAPI - Eau/Assainissement - CLSH - RAM - OPAH - MSAP - Réseaux numériques - Soutien aux associations.

17 communes membres :

Auriac sur Dropt - Baleyssagues - Duras - Esclottes - Lé vignac de Guyenne - Loubès Bernac - Monteton - Par dail lan - Saint Astier de Duras - Saint Géraud - Saint Jean de Duras - Saint Pierre sur Dropt - Saint Sernin de Duras - Sainte Colombe de Duras - Savignac de Duras - Soumensac - Villeneuve de Duras

Population :

5 731 hab - Superficie : 226 km² - Densité : 25.00

Régime fiscal :

Fiscalité additionnelle

Elus et responsables :

Présidente :

Bernadette DREUX

Vice Présidents :

Bernard PATISSOU (SOUMENSAC)

Serge CADIOT (PARDAILLAN)

Joël KLEIBER (LOUBES-BERNAC)

Stéphane FARESIN (MONTETON)

Sylvie WOJCIECHOWSKI-GOULARD (STE COLOMBE DE DURAS)

Membres :

AURIAC : Alexandre DA DALT

BALEYSSAGUES : Roxane VANRECHEM-ROSSETTO

DURAS : Jean-Jacques BRETHON

DURAS : Nadine BECOT

DURAS : Patrick ROUGE

DURAS : Jeanine NADEAU

DURAS : Alain DELANNE

ESCLOTTE S : Erick SEILLIER

LEVIGNAC DE GUYENNE : Jean-Paul BERRY

LEVIGNAC DE GUYENNE : Jean-Pierre BORDIN

LEVIGNAC DE GUYENNE : Christelle DE CONTI

LOUBES-BERNAC : Corinne BUGGIN

MONTETON : Geneviève LE LANNIC

PARDAILLAN : Jean-Pascal HERAULT

ST ASTIER : Céline DEROUIN

ST GERAUD : Denis MORVAN

ST JEAN DE DURAS : Jean-Luc CARMELLI

ST JEAN DE DURAS : Jean-Jacques FOULOU

ST PIERRE S/ DROPT : Denis MAURIN

ST PIERRE S/ DROPT : Michel JAY

ST SERNIN : Pierre CLAMENT

ST SERNIN : Yannick CORBEFIN

SAVIGNAC DE DURAS : Jean-Philippe PENAUD

SOUMENSAC : Alain GATEL

VILLENEUVE DE DURAS : Régis BERTRAND

VILLENEUVE DE DURAS : Aurore CLERJEAU

II. BUDGET PRINCIPAL

A la clôture de l'exercice 2021, le compte administratif du budget principal fait apparaître un résultat global de **498 887,98 €** se décomposant comme suit :

Fonctionnement	COMPTE ADMINISTRATIF 2020
Excédent de fonctionnement de clôture	671 879,67 €

Investissement

Déficit d'investissement de clôture	- 248 711 ,33 €
Reste à réaliser	- 18 462,00 €

RESULTAT	404 706,34 €
-----------------	---------------------

Le détail des écritures de l'exercice 2021 peut se résumer ainsi :

Libelle	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		498 887,98	177 609,89		177 609,89	498 887,98
Opérations de l'exercice	3 261 760,46	3 434 752,15	917 027,65	845 926,21	4 178 788,11	4 280 678,36
TOTAUX	3 261 760,46	3 933 640,13	1 094 637,54	845 926,21	4 356 398,00	4 779 566,34
Résultats de clôture		671 879,67	-248 711,33			423 168,34
Restes à réaliser			-31 000,00	12 538,00	-18 462,00	
TOTAUX CUMULES		671 879,67	-279 711,33	12 538,00	-279 711,33	684 417,67
RESULTATS DEFINITIFS						404 706,34

A. SECTION DE FONCTIONNEMENT

1. LES RECETTES

a) *Fiscalité et Dotations*

Situation de la fiscalité collectée :

Au régime de fiscalité additionnelle, la Communauté de communes vote chaque année les taux d'imposition additionné aux taux des communes.

Depuis la réforme de la taxe d'habitation, la Communauté perçoit un reversement de l'Etat en compensation, mais une part de cet impôt est encore collectée localement en 2021.

Pour la 1^{ère} année, la Communauté de communes a voté l'instauration de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM), sur 2 zones différenciées. Cette décision a provoqué la modification de l'ensemble des taux des autres taxes locales.

	Bases réelles 2021	TAUX 2021	Produit 2021
TAXE HABITATION	2 235 000	11,84	264 624
TAXE FONCIERE (Bâti)	5 397 560	8,62	465 270
TAXE FONCIERE (Non bâti)	898 205	33,01	296 497
COTISATION FONCIERE ENTREPRISE	624 000	12,06	75 254
		TOTAL	1 101 646
TEOM zone 1 (Apport volontaire)	4 710 000	8,22	387 162
TEOM Zone 2 (porte à porte)	1 090 000	9,72	105 948
		TOTAL	493 110
		TOTAL	1 594 756
FRACTION DE TVA REVERSEE POUR TH			666 533
		TOTAL	2 261 289

La Communauté de communes perçoit également des compensations fiscales de la part de l'Etat depuis la suppression de la taxe professionnelle, mais aussi pour compenser les exonérations sur les taxes foncière et d'habitation.

Situation comparative de la Dotation globale de fonctionnement (DGF) + dotation de compensation perçue :

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
DGF	395 796	369 074	305 395	240 704	195 109	180 023	194 424	208 848	224 323
Evolution		- 6,75%	- 17,35%	- 21,18%	- 18,94%	-7.73%	+7,99%	+7,42%	+7,41 %

La Communauté de communes a perçu à nouveau cette année la recette de la taxe de séjour instaurée sur le territoire pour un montant de 36 020,25 €.

b) Autres recettes de fonctionnement

Le montant du FPIC (Fonds de péréquation intercommunal et communal) reversé à la Communauté de communes est en augmentation en 2021 par rapport à 2020 et s'établit à 102 325 €.

La Communauté de communes perçoit les produits relatifs aux loyers et charges concernant l'occupation du Pôle de Santé Pluridisciplinaire de Duras et de Légnac de Guyenne par les professionnels médicaux - 74 823,63 €

La Communauté de communes perçoit également des aides particulières liées aux services rendus par la structure France Services - 40 000 € mais aussi un soutien financier pour la politique de l'enfance et de la jeunesse à travers le Centre de loisirs et le Relais Assistantes Maternelles - 52 674,87 €.

Le nouveau programme « Petit Vile de Demain » (PVD), dans lequel la Communauté de communes est entrée à travers le recrutement d'un chef de projet, est financé par divers organismes d'Etat - 18 750 € et par la commune de Duras - 5 469,24 €.

Le tri des déchets à la collecte et à la déchetterie génère également des recettes de la part d'éco-organismes ou pour le rachat des matériaux triés, à quoi s'ajoute les recettes de la déchetterie ou la vente de composteurs - 71 535,50 €

Les prestations réalisées par l'équipe des espaces verts et le service de voirie pour le compte des communes membres représentent également une recette annuelle - 70 633,18 €

Des produits exceptionnels ont également été encaissés cette année à l'occasion de divers remboursements par des organismes ou des assurances suite à des sinistres.

2. LES DEPENSES (par chapitres)

a) Charges à caractère général (011)

Le montant des charges à caractère général s'établit à **620 889,74 €** contre 692 111,09 € au compte administratif 2020, ce qui représente une diminution de 10,29 %.

La diminution importante constatée à ce chapitre s'explique par la décision d'imputer directement en section d'investissement les dépenses de matériaux nécessaires aux travaux de voirie.

Sans cela, on constate une augmentation de certains comptes de ce chapitre qui s'explique de la manière suivante :

- L'augmentation importante des coûts de collecte en prestation du tri sélectif
- L'augmentation des prix des matières premières, du carburant et de l'énergie.
- Toutefois, l'augmentation des dépenses est bien contenue grâce au maintien d'une politique pour contraindre les dépenses de fonctionnement.

b) Charges de personnel (012)

Le montant des charges de personnel s'établit à **1 103 510,54 €**, contre 955 439,69 € au compte administratif 2020, soit une augmentation de 15,50 %.

Cette importante augmentation s'explique notamment par démarche de recrutement nécessaire pour rattraper le non remplacement d'agent en 2020. Ainsi, 2 agents techniques ont été recrutés.

A cela s'ajoute le recrutement d'un agent en charge de la gestion et de la prévention des déchets à temps plein, en remplacement de l'agent à temps partiel (1/4 etp), et le recrutement du chef de projet du programme PVD à compter du mois d'août.

La Communauté de communes du Pays de Duras emploie au 31 décembre 2021, 7 agents de la filière administrative, 27 agents de la filière technique et 1 agent de la filière animation, soit 35 agents pour un équivalent de 32 ETP.

c) Charges de gestion courante (65)

Le montant des charges de gestion courante s'établit à **819 518,03 €** contre 734 179,68 € au compte administratif 2020, ce qui représente une augmentation de 11,62 %.

- Les contributions aux différents organismes et syndicats auxquels adhère la Communauté de communes lorsqu'elle a délégué ses compétences sont en augmentation :

- Le versement au syndicat départemental des déchets VALORIZON augmente de manière importante en raison de l'augmentation de la TGAP et du coût de traitement des déchets - 263 277,05 €.

- Suite à l'adhésion de la Communauté de communes au SCoT Val de Garonne Guyenne Gascogne, une cotisation annuelle est versée - 7 874,55 €.

- Versement au Syndicat numérique - 1 080,00 €,

- Versement au SDIS 47 - 191 207,80 €.

- Les subventions aux associations et aux offices de tourisme, des sports et culturel ont été stabilisées ainsi :

- Office de Tourisme - 50 750,09 € (dont un tiers de la recette de la taxe de séjour 2020, soit 11 333 €).

Depuis l'année 2020, la Communauté de communes verse directement des subventions aux structures porteuses de manifestations à caractère touristique :

- Les marchés de producteurs de l'été (enveloppe budgétaire de 7 440 €).

- Les animations des viticulteurs dont la fête des vins annuelle (enveloppe de 7 440 €).

- L'association de jumelage de Saint Truiden (enveloppe de 930 € non versée)

- L'organisation des Médiévales (enveloppe de 8 675 € non versée)

Elle soutient les associations suivantes :

- Office des sports - 4 000,00 €

- Les clubs de sport du territoire (12 clubs) - 16 420 €

- Office Culturel - 35 180,00 €.

- L'association des sapeurs pompiers de Duras - 13 020 €

- Le coût de la gestion déléguée du Centre de loisirs intercommunal à l'Association Loisirs Education & Citoyenneté (LEC) Grand Sud s'élève à 96 791 €.

La Communauté de communes a créé un nouveau service, l'Espace Jeunesse à destination des adolescents du territoire. Il est délégué également à l'Association LEC. Le coût de gestion s'élève à 26 413 € (dont 6 766 € pour les 3 derniers de 2020).

- La participation au Pays Val de Garonne Guyenne Gascogne est stable par rapport à 2020, pour un montant de 3 092,44 €.

- Les indemnités versées aux élus, la Présidente et les Vice présidents de la Communauté de communes, incluant les cotisations, sont stables pour 66 091,67 €.

d) Charges financières et charges exceptionnelles (66 et 67)

Le montant des charges financières s'établit à **16 076,80 €** contre 16 871,40 € au compte administratif 2020, ce qui représente une diminution de -4,71 %.

En 2021, elle a remboursé les montants d'intérêts normaux correspondant aux emprunts en cours.

Le montant des charges exceptionnelles s'établit à **27 500 €** contre 7 030,01 € au compte administratif 2020, ce qui représente une augmentation de 291,18 %.

La Communauté de communes a versé plus de subvention en 2021.

Elle a ainsi démarré un nouveau programme de soutien aux entreprises (OCMACS), pour lequel elle a versée 17 500 € d'aide à 4 entreprises.

Elle poursuit les soutiens au dispositif anti grêle déployé sur le territoire ainsi que la lutte contre les ragondins sur le Dropt et ses affluents.

Enfin, dans le cadre du programme de soutien des particuliers pour la rénovation et l'amélioration de l'Habitat, 6 dossiers individuels ont été achevés pour un soutien total de 6 000 €.

e) Reversements de produits

Le montant des reversements de produits s'établit à **308 032,56 €** contre 313 448,00 € au compte administratif 2020, ce qui représente une diminution de - 1,73 %.

Le montant de la dotation de solidarité reversée aux communes a été stabilisée en 2021 et comprend deux parts : la dotation principale (60 000 €) et la dotation pour le soutien aux activités périscolaires (13 000 €).

Le montant du FNGIR (Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources) est stable (195 902 €). Le reversement du FPIC (Fonds de Péréquation Intercommunal) est en diminution (5 304,00 €).

La Communauté reverse aux syndicats de gestion de rivière le montant de la taxe GEMAPI perçue (33 34 348,56 €).

f) Financement de la section d'investissement

La contribution au financement de la section d'investissement s'est faite au travers des dotations pour les amortissements des immobilisations et les opérations sur les cessions de biens, à hauteur de 366 232,79 €.

B. SECTION D'INVESTISSEMENT

1. RESTES A REALISER - REPORT DE CREDITS

Situation des restes à réaliser au 31/12/2021 :

	DEPENSES	RECETTES
Montant des RAR	31 000 €	12 538 €

Il s'agit des crédits autorisés en 2020 et reportés au budget 2021.

2. LES DEPENSES

Le montant total des dépenses d'investissement s'établit en 2021 à **1 094 637,54 €** dont 177 609,89 € de déficit d'investissement de reporté, contre 1 443 368,80 € au compte administratif 2020, ce qui représente une diminution de -24,16 %.

Ces dépenses, en plus des RAR 2020, correspondent notamment aux opérations suivantes :

- La réalisation des travaux de voirie par les services techniques de la Communauté de communes (montant de 446 511,56 €).
- Les acquisitions de matériels, de mobiliers et d'équipements divers pour le fonctionnement des services dont deux tracteurs épareuses, une tracto pelle, une cuve à carburant, des panneaux de signalisation et des équipements divers... (montant de 226 910,86 €)
- La réalisation de travaux d'aménagement pour l'installation d'un cabinet médical à la Maison de santé de Duras. (montant de 20 781,77 €).
- L'acquisition d'un local de stockage de matériel pour les associations à Duras (montant de 30 000€).

- Le versement de subventions d'investissement à certaines communes pour soutenir la rénovation de logements, de patrimoines, et pour soutenir également la réalisation ou la révision de documents d'urbanisme (montant de 12 646,91 €).
- La participation financière au déploiement de la fibre optique sur le territoire versée auprès du Syndicat Numérique 47 (montant de 11 800 €).
- La participation aux travaux réalisés par le SDIS 47 à la caserne de Miramont de Guyenne (montant 2 045,76 €)
- L'acquisition de divers équipements de bureau, matériels et outillages techniques (montant de 10 910,07 €).
- Le remboursement en capital des emprunts de l'année (100 019,68 €).

3. LES RECETTES

Le montant total des recettes d'investissement s'établit en 2021 à **845 926,21 €**, contre 1 265 758,91 € au compte administratif 2020, ce qui représente une diminution de - 33,17 %.

En 2021, la section d'investissement a été financée de la manière suivante :

- Les fonds propres de la Communauté de communes ;
- L'amortissement ;
- Le Fonds de compensation de la TVA (FCTVA) ;
- Les subventions pour les travaux terminés ;
- Les prestations liées à certains travaux effectués pour le compte des communes ;
- les cessions d'immobilisations ;
- Le recours à l'emprunt pour financer les opérations d'investissement.

III. BUDGETS ANNEXES

La Communauté de communes dispose de deux budgets annexes assujettis à la TVA :

- Un budget pour les opérations immobilières et de lotissement dit « Bâtiments intercommunaux ».
- Un budget pour les prestations de services effectuées auprès des communes membres.

A. BUDGET D'OPERATION IMMOBILIERE ET DE LOTISSEMENT

Ce budget intègre la gestion du bâtiment loué à la SAUR et depuis le 1^{er} janvier 2017, l'opération immobilière de la ZAC de Banarge. Il comprend une section d'exploitation et une section d'investissement.

EN SECTION D'EXPLOITATION :

- Les dépenses réalisées en 2021 atteignent **3 204,16 €**

Elles intègrent les dépenses d'entretien du bâtiment de la SAUR ainsi que les dépenses liés aux opérations pour la cession de terrain de la ZAC.

- Les recettes réalisées en 2021 atteignent **8 515,30 €**

Elles correspondent aux loyers du bâtiment de la SAUR auxquels s'ajoutent les opérations budgétaires d'équilibre pour l'aménagement de la ZAC.

L'excédent d'exploitation de l'exercice est donc de 5 311,14 € qui s'ajoute à l'excédent reporté de 78 154,07 €. Le résultat final de clôture est donc de 83 465,21 €.

EN SECTION D'INVESTISSEMENT :

- Les dépenses réalisées en 2021 atteignent **8 710,81 €**

Elles correspondent au remboursement de l'emprunt et aux opérations budgétaires d'équilibre liées à l'aménagement de la ZAC, et au report du déficit d'investissement de l'année précédente.

- Les recettes réalisées en 2021 atteignent **0 €**

Une cession de terrain a été achevée et 1 compromis est signé et en cours de réalisation.

Le déficit d'investissement de l'exercice est donc de 8 710,81 €, qui vient en diminution de l'excédent de l'année précédente de 8 573,98 €. Le résultat final de clôture est donc en déficit de - 136,83 €.

Le détail des écritures de l'exercice 2021 peut se résumer ainsi :

Libelle	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		78 154,07		8 573,98		86 728,05
Opérations de l'exercice	3 204,16	8 515,30	8 710,81	0,00	11 914,97	8 515,30
TOTAUX	3 204,16	86 669,37	8 710,81	8 573,98	11 914,97	95 243,35
Résultats de clôture		83 465,21	-136,83			83 328,38
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES		83 465,21	-136,83		-136,83	83 465,21
RESULTATS DEFINITIFS						83 328,38

B. BUDGET PRESTATIONS AUX COMMUNES

Ce budget, qui retrace les prestations de services que la Communauté de communes effectue pour le compte de ses communes membres, tant pour l'entretien des espaces publics et des bâtiments que pour certaines voiries communales ne comprend qu'une section de fonctionnement. Il s'agit d'un budget en nomenclature comptable M4.

- Les dépenses réalisées en 2021 atteignent **63 731,88 €**

Elles intègrent les charges de matériels et de personnels nécessaires à la réalisation des prestations.

- Les recettes réalisées en 2021 atteignent **63 734,11 €**

Elles intègrent le montant facturé aux communes en 2021 ainsi que l'excédent reporté minime.

L'excédent de fonctionnement de l'exercice est donc de 2,23 € qui vient s'ajouter au déficit reporté de 0,48 €. Le résultat final de clôture est donc de 1,75 €.

Le détail des écritures de l'exercice 2021 peut se résumer ainsi :

Libelle	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	0,48				0,48	
Opérations de l'exercice	63 731,88	63 734,11			63 731,88	63 734,11
TOTAUX	63 732,36	63 734,11			63 732,36	63 734,11
Résultats de clôture		1,75				1,75
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES		1,75				1,75
RESULTATS DEFINITIFS						1,75